

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 22 juillet 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 13/07/2016

*L'an deux mille seize et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 18

Dont Présents non

votants : 0

**Présents :** Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, Jean-Noël BADENAS

Représentés : 0

Votants: 18

Pour: 18

**Représentés:**

Contre: 0

**Présents non votants :**

Abstentions: 0

**Excusés:** Michaël ANDERS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Josian CABROL, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Marie PASSIEUX, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Programmes européens FEADER LEADER et FEDER A.T.I 2014-2020**

1. **Délégation de fonctions à Monsieur Jean ARCAS, Vice-président, afin de représenter le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour les opérations en maîtrise d'ouvrage Pays.**

Dans le cadre des programmes européens FEADER LEADER et FEDER (Approche Territoriale Intégrée) 2014-2020, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale LEADER mais est également Chef de File du programme FEDER A.T.I.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles peut être amené à déposer des demandes de financement pour des opérations qu'il porte en maîtrise d'ouvrage.

L'article 37, paragraphe 5, du règlement d'exécution (UE) n° 679/2011 de la Commission Européenne dispose qu'« [...] en ce qui concerne le processus décisionnel relatif à la sélection des projets, des règles appropriées pour garantir la transparence et éviter des situations de conflits d'intérêt doivent être respectées ».

Lors du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2016, la délibération 2016-01-04-21 a été adoptée afin de lutter contre la fraude et le conflit d'intérêt et la délégation de fonctions à Monsieur Jean ARCAS avait été évoquée mais n'avait pas été inscrite dans ladite délibération.

A cette fin, il est proposé que Monsieur Jean ARCAS, Vice-président du Syndicat Mixte, ait délégation pour :

- Déposer toute demande de financement dès lors que les fonds FEADER LEADER ou FEDER ATI sont concernés (y compris les demandes de cofinancement national exigé par ces fonds auprès du Conseil départemental de l'Hérault, de la Région Occitanie et de tout autre financeur potentiel).
- Signer tous les documents nécessaires à l'exécution des demandes de financement et des suites apportées à ces demandes par les cofinanceurs et par l'Autorité de Gestion de ces programmes européens, à savoir la Région Occitanie.

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 25/07/2016

034-253403554-20160722-2016\_22\_07\_08-DE

## 2. Demandes de financement sur le programme européen FEADER LEADER 2014-2020.

### – Expertise pour l'extension du GRP Tours dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles

Suite à un travail partenarial fort entre les communautés de communes et le Pays, le GRP nommé «Tours dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles» a été créé en 2014. Il traverse principalement la partie «montagne» du Pays. A la demande des communautés de communes Avant-Monts du Centre Hérault, Le Minervois et Sud Hérault, il s'agit maintenant d'étendre le GRP vers les vignobles.

Ce nouveau maillage permettrait la création d'une offre particulièrement attractive, autour de plusieurs vignobles remarquables : Minervois, Saint-Chinian, Faugères.

Afin de pouvoir demander le label GRP, il est nécessaire de réaliser une expertise approfondie sur l'itinéraire proposé. Comme lors de la création du GRP, cette expertise est portée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, les aménagements seront eux portés par les communautés de communes.

Le coût total de l'opération s'élève à 20 015,67 € TTC pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

– de l'Union Européenne (FEADER LEADER) pour	10 012,52 €
– du Conseil départemental de l'Hérault pour	6 000,00 €
le solde étant apporté en autofinancement par le Pays à hauteur de	4 003,15 €

### – Animation culturelle de sites patrimoniaux

La présente opération porte sur de l'ingénierie culturelle qui prendra une dimension patrimoniale au travers des représentations dans des lieux à forte valeur patrimoniale, matérielle ou immatérielle. Obtenu en février 2016 par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, le label Pays d'Art et d'Histoire doit permettre un rayonnement de notre territoire et de notre histoire culturelle.

Les représentations de l'orchestre de Pays dans des lieux emblématiques et à fort potentiel patrimonial permettront de marier le spectacle vivant au bâti, pour sublimer l'un et l'autre.

Le Château Abbaye de Cassan inaugurera cette pratique avec la première représentation d'un « Pays pour Laura » qui mettra en valeur un autre patrimoine, le parler local.

Pour ce faire, cette prestation intellectuelle proposée apportera toute son expérience et son savoir-faire en la matière pour mener à bien cette mission. La prestation assurera aussi l'interface entre le Syndicat Mixte du Pays et l'Orchestre du Pays, formation, bénévole composée de 150 membres (choristes et musiciens)

Le coût total de l'opération s'élève à 15 000,00 € TTC pour lequel le cofinancement suivant pourrait être sollicité auprès :

– de l'Union Européenne (FEADER LEADER) pour	9 600,00 €
le solde étant apporté en autofinancement par le Pays à hauteur de	5 400,00 €

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur :

- la délégation de fonctions proposée à Monsieur Jean ARCAS pour les demandes de financement FEADER LEADER et FEDER ATI et les suites qui leur seront réservées, sur les opérations en maîtrise d'ouvrage Pays, et l'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents relatifs à ces demandes de financement et leurs suites,
- les opérations en maîtrise d'ouvrage Pays « Expertise pour l'extension du GRP Tours dans le Pays » et « Animation culturelle de sites patrimoniaux ».
- Oui l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical se prononce favorablement sur la délégation de fonctions proposée à Monsieur Jean ARCAS pour les demandes de financement FEADER LEADER et FEDER

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 25/07/2016

034-253403554-20160722-2016\_22\_07\_08-DE

ATI et les suites qui leur seront réservées, sur les opérations en maîtrise d'ouvrage Pays, autorise le Président à signer tous documents relatifs à ces demandes de financement et leurs suites, sur les opérations en maîtrise d'ouvrage Pays « Expertise pour l'extension du GRP Tours dans le Pays » et « Animation culturelle de sites patrimoniaux ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue, le 22 juillet 2016.

Le Président,  
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/07/2016 034-253403554-20160722-2016_22_07_08-DE

